

Musée jurassien des Arts

Plan de protection du 20 décembre 2021

Le Musée jurassien des Arts est ouvert au public selon l'horaire normal (me : 16h-20h ; je-di : 14h à 18h).

Les mesures de protection ci-dessous s'appuient sur le plan de protection édité par l'AMS (Association suisse des musées). Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des recommandations des autorités. Elles visent à protéger la santé des visiteurs et des collaborateurs du Musée face à la COVID-19.

1. Hygiène des mains

- Un distributeur de solution hydroalcoolique est à disposition des visiteurs à l'entrée du Musée. Les visiteurs sont priés de l'utiliser. Le personnel du Musée dispose de son propre flacon.
- Les toilettes avec un lavabo, du savon et des serviettes en papier jetable sont accessibles pour le public et le personnel.

2. Certificat COVID, masque & distances de sécurité

- Les visiteurs (dès 16 ans) sont tenus de présenter un [certificat COVID 2G](#) pour pouvoir entrer au Musée, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo. Les différentes manifestations (visites commentées, vernissages, ateliers, conférences, concerts, etc.) sont également concernées par cette mesure.
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du Musée (dès 12 ans)
- Durant leur visite, les visiteurs sont priés de maintenir une distance de 1.5 mètre par rapport aux autres personnes. Des marquages étalons au sol rappellent les distances de sécurité.

3. Nettoyage

- Le personnel du Musée est pourvu d'équipements adéquats (masques et gants) ainsi que de spray désinfectant pour assurer un nettoyage régulier des surfaces fréquemment touchées : les poignées de porte, la rampe d'escalier, le matériel de bureau, le téléphone, les ordinateurs, etc.
- La conciergerie a été adaptée afin d'assurer un nettoyage régulier des espaces et des toilettes.

4. Accueil des publics

- Le Musée n'étant pas équipé pour le paiement par carte bancaire, les entrées se règlent avec de l'argent liquide. Les transactions se font à l'aide d'une zone de dépôt sans contact direct avec les protections d'usage (port de gants et désinfection de la zone de dépôt après chaque transaction).
- Le vestiaire du Musée a été sensiblement réduit afin d'éviter les attroupements.
- Les mesures de protection prises lors de manifestations (vernissages, visites guidées, performances, ateliers, conférences, concerts, etc.) seront adaptées aux types d'événements et communiquées en temps voulu.
- Les personnes présentant des symptômes du COVID-19, même légers, sont priées de reporter leur visite. Le personnel d'accueil se réserve le droit de leur refuser l'accès au Musée.

5. Informations

- Le personnel est régulièrement informé des mesures prises par le Musée afin qu'il puisse les appliquer et les faire appliquer par le public.
- Les visiteurs sont informés à l'avance, via le site internet du Musée, et sur place des mesures de sécurité prises et des comportements attendus.
- Les règles de protection de l'OFSP sont affichées à l'accueil du Musée. Le personnel se réserve le droit de les faire appliquer et d'intervenir en cas de comportement risqué.